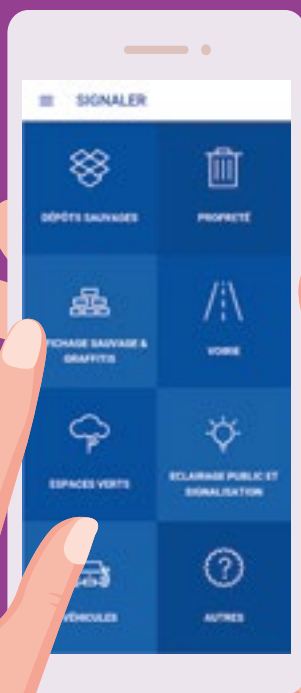


NOTICE

L'APPLICATION DE SIGNALEMENT

Téléchargez
l'application gratuite
Créteil
L'œil citoyen

Navigation
SIMPLE
ERGONOMIQUE



Signalement
DIRECTEMENT
depuis son
smartphone



Ville de Créteil

CETTE APPLICATION PERMET D'AGIR

POUR LE RESPECT ET L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE : huit catégories de signalements

- Dépôts sauvages
- Propreté
- Affichage sauvage et graffitis
- Voirie
- Espaces verts
- Éclairage Public et signalisation
- Véhicules épaves
- Autres

EN CLIQUANT SUR UNE DES 8 CATÉGORIES

- Vous pouvez prendre une ou plusieurs photo(s) du désordre
- Vous pouvez ajouter une description pour préciser le motif de votre signalement
- Vous êtes géolocalisé ou vous pouvez saisir l'adresse du désordre

VOUS ÊTES EN RETOUR INFORMÉ PAR MAIL

- De la prise en compte de votre signalement
- De la programmation d'une intervention des services pour résoudre le désordre signalé
- De la résolution du désordre

EXEMPLES

diverses ordures sur trottoir, **MOBILIERS** et matelas abandonnés, sacs de **GRAVATS**, tas de vêtements, pneus abandonnés, pot de peinture ou d'huile non alimentaire, etc.

tags sur mobilier urbain, **GRAFFITIS** sur un bâtiment, affichage publicitaire non autorisé, autocollants, etc.

CHUTE DE BRANCHES, déchets sur les espaces végétalisés, tonte ou taille des arbres, **AIRE DE JEUX** dégradés ou sales, fontaine d'eau non fonctionnelle

Véhicule sans roues, Véhicule calciné, **CARCASSE DE VÉHICULE**, Véhicule sans moteur

DE SIGNALEMENTS POSSIBLES (liste non exhaustive)



RUE SALE, désherbage des trottoirs, feuilles mortes, déjections canines, **DÉBRIS DE VERRE** sur le sol, corbeille non vidée, absence de sacs dans les distributeurs type canicrottes

TROU dans la chaussée, banc dégradé, potelet percuté, **AFFAISSEMENT** de voirie, barrière dégradée, armoires électriques dégradées, panneau d'affichage lumineux dégradé ou non fonctionnel

lampadaire non fonctionnel ou dégradé, **FEUX TRICOLORES** non fonctionnels, panneaux de signalisation dégradés

CADDIES ABANDONNÉS, fuites d'eau, avaloir et bouche d'égout dégradés ou non fonctionnels, animaux morts, errants blessés ou dangereux, **VÉLOS CRISTOLIB** abandonnés, présence de rats.

Tout acte incivique tels qu'un dépôt sauvage, un abandon d'objets et de matériels, un affichage sauvage, un graffiti ou des dégradations diverses commis sur l'espace public constitue une infraction qui est passible d'une sanction pénale.

RÈGLES D'UTILISATION DE L'APPLICATION

L'application mobile Créteil l'œil citoyen fonctionne uniquement sur le **TERRITOIRE CRISTOLIEN**. Elle utilise certaines fonctionnalités de votre smartphone (Android ou iPhone) telles que la géolocalisation, l'appareil photo et une connexion internet.

Les utilisateurs sont invités à **CENTRER LEURS PHOTOS** sur les désordres constatés tout en apportant des **PRÉCISIONS** utiles dans la zone commentaire.

En aucun cas, les informations mentionnées et les photos jointes aux signalements ne doivent faire apparaître et **PORTER ATTEINTE** à une **PERSONNE IDENTIFIABLE**. Tout manquement à ces règles d'usage est susceptible d'empêcher le traitement du signalement ou de provoquer son rejet.

Les utilisateurs souhaitant signaler des situations présentant un **CARACTÈRE DANGEREUX** et nécessitant la mise en œuvre de mesures de protection rapides doivent privilégier une déclaration auprès des **SERVICES D'URGENCE** à savoir :

POLICE NATIONALE : 17

SAPEURS-POMPIERS : 18

SAMU 94 : 15

AUTRES MOYENS DE SIGNALER UN DÉSORDRE

Les signalements de désordre sur l'espace public peuvent également être effectués :

☎ : 0 800 19 00 46 (appel gratuit depuis un poste fixe)

✉ : www.ville-creteil.fr/signalement-dans-lespace-public



Ville de Créteil

Hôtel de Ville
Place Salvador Allende
94010 Créteil
01 49 80 92 94
www.ville-creteil.fr